

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT NUMÉRO 195-09 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC

AVIS vous est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le règlement de remplacement numéro 195-09 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC est entré en vigueur le 2 septembre 2009, conformément à l'avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Le règlement de remplacement numéro 195-09 vise à permettre l'aménagement d'un talus servant d'écran visuel au parc de la Pointe-aux-Pins dans la zone inondable 0-20 ans de la ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

AVIS vous est également donné que copie de ce règlement est disponible au bureau de chacune des municipalités locales de la MRC, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SOREL-TRACY, ce 10^e jour de septembre 2009.



Denis Boisvert
Directeur général et secrétaire-trésorier